

Section XX

MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS

## Chapitre 94

**MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE  
ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS  
NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES,  
PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES;  
CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES**

**Notes.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
    - a) les matelas, oreillers et coussins à gonfler à l'air (pneumatiques) ou à l'eau, des Chapitres 39, 40 ou 63;
    - b) les miroirs reposant sur le sol (psychés, par exemple) (n° 70.09);
    - c) les articles du Chapitre 71;
    - d) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV), les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39) et les coffres-forts du n° 83.03;
    - e) les meubles, même présentés non équipés, constituant des parties spécifiques d'appareils pour la production du froid du n° 84.18; les meubles spécialement conçus pour machines à coudre, au sens du n° 84.52;
    - f) les appareils d'éclairage du Chapitre 85;
    - g) les meubles constituant des parties spécifiques d'appareils des n°s 85.18 (n° 85.18), 85.19 à 85.21 (n° 85.22) ou des n°s 85.25 à 85.28 (n° 85.29);
    - h) les articles du n° 87.14;
    - ij) les fauteuils de dentistes incorporant des appareils pour l'art dentaire du n° 90.18 ainsi que les crachoirs pour cabinets dentaires (n° 90.18);
    - k) les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets d'appareils d'horlogerie, par exemple);
    - l) les meubles et appareils d'éclairage ayant le caractère de jouets (n° 95.03), les billards de toutes sortes et les meubles de jeux du n° 95.04, ainsi que les tables pour jeux de prestidigitation et les articles de décoration (à l'exclusion des guirlandes électriques), tels que lampions, lanternes vénitiennes (n° 95.05).
  2. Les articles (autres que les parties) visés dans les n°s 94.01 à 94.03 doivent être conçus pour se poser sur le sol.

Restent toutefois compris dans ces positions, même s'ils sont conçus pour être suspendus, fixés au mur ou posés les uns sur les autres :

    - a) les armoires, les bibliothèques, les étagères et les meubles à éléments complémentaires;
    - b) les sièges et lits.
  3. A) Ne sont pas considérées comme parties des articles visés aux n°s 94.01 à 94.03, lorsqu'elles sont présentées isolément, les plaques en verre (y compris les miroirs), marbre, pierre, ou en toute autre des matières visées dans les Chapitres 68 ou 69, même découpées de forme, mais non combinées avec d'autres éléments.
  - B) Présentés isolément, les articles visés au n° 94.04 y restent classés même s'ils constituent des parties de meubles des n°s 94.01 à 94.03.
4. On considère comme *construction préfabriquées*, au sens du n° 94.06, les constructions soit terminées en usine, soit livrées sous forme d'éléments à assembler sur place, présentés ensemble, telles que locaux d'habitation ou de chantier, bureaux, écoles, magasins, hangars, garages ou constructions similaires.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I	9401.51.90 00	--Autres	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
I	<b>9401.59</b>	<b>--Autres</b>			
I	9401.59.10 00	--Non finis et non assemblés, devant servir à la fabrication de meubles en bambou ou en rotin	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 9,5 %
I	9401.59.90 00	--Autres	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
		<b>-Autres sièges, avec bâti en bois :</b>			
	<b>9401.61</b>	<b>--Rembourrés</b>			
	9401.61.10	--Pour usages domestiques		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
	10	----Chaises .....	-		
	90	----Autres .....	-		
	9401.61.90 00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	<b>9401.69</b>	<b>--Autres</b>			
	9401.69.10 00	--Pour usages domestiques	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
	9401.69.90	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Bancs d'église .....	-		
	90	----Autres .....	-		
		<b>-Autres sièges, avec bâti en métal :</b>			
	<b>9401.71</b>	<b>--Rembourrés</b>			
	9401.71.10	--Pour usages domestiques		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
	10	----Chaises .....	-		
	90	----Autres .....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9401.71.90	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>9401.79</b>		<b>--Autres</b>			
9401.79.10	00	--Pour usages domestiques	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
9401.79.90	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>9401.80</b>		<b>-Autres sièges</b>			
9401.80.10	00	--Pour usages domestiques	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
9401.80.90	00	--Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>9401.90</b>		<b>-Parties</b>			
		--De sièges pour usages domestiques, à l'exclusion des sièges transformables en lits (autres que le matériel de camping ou des sièges de jardin) et de sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires :			
9401.90.11		---Enveloppes de cuir et de vinyle, coupées et cousues, d'une valeur n'excédant pas 34,70 \$/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de meubles rembourrés; De bâtis de mobilier, en bois autre que de conifères, non finies, simplement alésées, façonnées et poncées à la machine, partiellement assemblées ou non, devant servir à la fabrication de chaises stationnaires ayant un cadre de bois décoratif exposé; Métalliques pour chaises devant servir à la fabrication de fauteuils de cuir inclinables rembourrés de cuir, pour usages domestiques, à l'exclusion de ceux de type institutionnel		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-De bâtis de mobilier, en bois autre que de conifères, non finies, simplement alésées, façonnées et poncées à la machine, partiellement assemblées ou non, devant servir à la fabrication de chaises stationnaires ayant un cadre de bois décoratif exposé .....	-		
	----	-En métal devant servir à la fabrication de fauteuils inclinables rembourrés, de cuir, pour usages domestiques, à l'exclusion de ceux de type institutionnel :			
21	-----	-Bâtis .....	-		
29	-----	-Autres.....	-		
30	----	-Enveloppes de cuir et de vinyle, coupées et cousues, d'une valeur n'excédant pas 34,70 \$/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de meubles rembourrés.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9401.90.19	----	-Autres		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
		-----En métal :			
11	----	-Bâtis .....	-		
19	----	-Autres.....	-		
		-----En bois :			
21	----	-Bâtis .....	-		
29	----	-Autres.....	-		
		-----Autres :			
91	----	-Bâtis .....	-		
99	----	-Autres.....	-		
9401.90.20	00 --	-En surfaces textiles pour sièges devant servir dans les véhicules aériens	-	15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 15,5 %
9401.90.90	--	-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----En métal :			
11	----	-Bâtis des types utilisés pour véhicules automobiles .....	-		
12	----	-Autres bâtis .....	-		
13	----	-Autres parties des types utilisés pour véhicules automobiles .....	-		
19	----	-Autres.....	-		
		-----En bois :			
21	----	-Bâtis .....	-		
29	----	-Autres.....	-		
		-----Des types utilisés pour véhicules automobiles :			
31	----	-De cuir, découpés en forme .....	-		
39	----	-Autres.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>94.02</b>		<b>Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles.</b>			
<b>9402.10.00</b>		<b>-Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Fauteuils de dentistes et chaises pour la chirurgie pédicure et leurs parties :			
11	----	-Fauteuils.....	NMB		
19	----	-Parties.....	-		
		-----Autres :			
91	----	-Fauteuils.....	NMB		
99	----	-Parties.....	-		
<b>9402.90.00</b>		<b>-Autres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Tables d'opérations, lits oscillants et tables électromécaniques de chiropraticien, et leurs parties :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		11 - - - - -Tables d'opérations .....	-		
		12 - - - - -Lits oscillants .....	-		
		13 - - - - -Tables électromécaniques de chiropraticien .....	-		
		19 - - - - -Parties .....	-		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Lits d'hôpitaux avec garnitures mécaniques.....	-		
		92 - - - - -Autres meubles .....	-		
		99 - - - - -Parties .....	-		
<b>94.03</b>		<b>Autres meubles et leurs parties.</b>			
<b>9403.10.00</b>		<b>-Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Classeurs .....	-		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Bureaux.....	-		
		92 - - - - -Tables, à l'exclusion des tables à tracer.....	-		
		93 - - - - -Armoires de sûreté.....	-		
		94 - - - - -Autres matériels de classement.....	-		
		99 - - - - -Autres.....	-		
<b>9403.20.00</b>		<b>-Autres meubles en métal</b>		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
		- - - - -Lits et couchettes, à l'exclusion de ceux pour enfants :			
		11 - - - - -Lits.....	-		
		12 - - - - -Couchettes .....	-		
		- - - - -Armoires :			
		21 - - - - -Armoires à médicaments ou de toilette.....	-		
		29 - - - - -Autres.....	-		
		30 - - - - -Pare-étincelles et corbeilles à bûches pour foyer.....	-		
		40 - - - - -Tables de bridge .....	-		
		50 - - - - -Meubles d'extérieur .....	-		
		60 - - - - -Rayonnage .....	-		
		70 - - - - -Vitrines, comptoirs, casiers, supports ou cloisons.....	-		
		80 - - - - -Meubles d'intérieur pour enfants .....	-		
		- - - - -Autres :			
		91 - - - - -Meubles de salle de séjour .....	-		
		92 - - - - -Meubles de chambre à coucher.....	-		
		93 - - - - -Meubles de salle à manger.....	-		
		94 - - - - -Meubles de cuisine ou de coin-repas.....	-		
		95 - - - - -Meubles d'école .....	-		
		96 - - - - -Meubles de salle ou de cinéma.....	-		
		99 - - - - -Autres.....	-		
<b>9403.30.00</b>		<b>-Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Bureaux, du matériel de classement apparent et tables :			
		11 - - - - -Bureaux.....	-		
		12 - - - - -Matériel de classement .....	-		
		13 - - - - -Tables à tracer.....	-		
		14 - - - - -Autres tables .....	-		
		90 - - - - -Autres.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9403.40.00		<b>-Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines</b>		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
	10	---- <i>-Armoires de cuisine.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
9403.50.00		<b>-Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher</b>		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
	10	---- <i>-Lits d'enfant.....</i>	-		
	20	---- <i>-Lits superposés.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
9403.60		<b>-Autres meubles en bois</b>			
9403.60.10		-- <i>-Pour usages domestiques</i>		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
	10	---- <i>-Bureaux, à l'exclusion de ceux pour enfants.....</i>	-		
	20	---- <i>-Coffres en cèdre.....</i>	-		
		---- <i>-Armoires :</i>			
	31	----- <i>-À médicaments ou de toilette.....</i>	-		
	39	----- <i>-Autres.....</i>	-		
	40	---- <i>-Meubles d'extérieur.....</i>	-		
	50	---- <i>-Vitrines.....</i>	-		
	60	---- <i>-Rayonnage.....</i>	-		
	70	---- <i>-Meubles d'intérieur pour enfants.....</i>	-		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	----- <i>-Meubles de salle de séjour.....</i>	-		
	92	----- <i>-Meubles de salle à manger.....</i>	-		
	99	----- <i>-Autres.....</i>	-		
9403.60.90		-- <i>-Autres</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Bureaux, à l'exclusion de ceux pour enfants.....</i>	-		
		---- <i>-Armoires :</i>			
	21	----- <i>-À médicaments ou de toilette.....</i>	-		
	29	----- <i>-Autres.....</i>	-		
	30	---- <i>-Meubles d'extérieur.....</i>	-		
	40	---- <i>-Vitrines.....</i>	-		
	50	---- <i>-Rayonnage.....</i>	-		
	60	---- <i>-Meubles d'intérieur pour enfants.....</i>	-		
		---- <i>-Autres:</i>			
	91	----- <i>-Meubles pour églises.....</i>	-		
	92	----- <i>-Meubles pour écoles.....</i>	-		
	93	----- <i>-Meubles de salle ou de cinéma.....</i>	-		
	99	----- <i>-Autres.....</i>	-		
9403.70		<b>-Meubles en matières plastiques</b>			





## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I 9403.89.90	00	- - - -Autres	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>9403.90.00</b>		<b>-Parties</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Bâtis, autres que les éléments de construction, utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :			
11		- - - - -En métal .....	-		
12		- - - - -En caoutchouc ou en matières plastiques .....	-		
13		- - - - -En bois .....	-		
19		- - - - -Autres.....	-		
		- - - - -Bâtis, autres que les éléments de construction, excluant ceux utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :			
21		- - - - -En métal .....	-		
22		- - - - -En caoutchouc ou en matières plastiques .....	-		
23		- - - - -En bois .....	-		
29		- - - - -Autres.....	-		
		- - - - -Dessus de tables ou de comptoirs utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :			
31		- - - - -En caoutchouc ou en matières plastiques .....	-		
32		- - - - -En bois .....	-		
39		- - - - -Autres.....	-		
		- - - - -Dessus de tables ou de comptoirs excluant ceux utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :			
41		- - - - -En caoutchouc ou en matières plastiques .....	-		
42		- - - - -En bois .....	-		
49		- - - - -Autres.....	-		
		- - - - -Autres, utilisés dans les bureaux et pour usages domestiques :			
51		- - - - -En métal .....	-		
52		- - - - -En caoutchouc ou en matières plastiques .....	-		
53		- - - - -En bois .....	-		
59		- - - - -Autres.....	-		
		- - - - -Autres :			
91		- - - - -En métal .....	-		
92		- - - - -En caoutchouc ou en matières plastiques .....	-		
93		- - - - -En bois .....	-		
99		- - - - -Autres.....	-		
<b>94.04</b>		<b>Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non.</b>			
<b>9404.10.00</b>	00	<b>-Sommiers</b>	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
		<b>-Matelas :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9404.21.00	00	-En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	NMB	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
9404.29.00	00	-En autres matières	NMB	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 6 % TCR : 9,5 %
9404.30.00		-Sacs de couchage		15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 15,5 %
		10 ---- -Enveloppes extérieures en coton .....	-		
		20 ---- -Enveloppes extérieures en nylon .....	-		
		30 ---- -Enveloppes extérieures en polyesters .....	-		
		90 ---- -Autres .....	-		
9404.90		-Autres			
9404.90.10		--Oreillers, coussins et articles similaires, en coton; Couvre-pieds, édredons et articles similaires, en matières textiles contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie ---- -Couvre-pieds, édredons, duvets et articles similaires, de coton :		14 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 3,5 %
		11 ---- -Bourré de duvets .....	NMB		
		12 ---- -Bourré de polyester .....	NMB		
		19 ---- -Autres .....	NMB		
		---- -Autres couvre-pieds, édredons, duvets et articles similaires, en matières textiles contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie :			
		21 ---- -Bourré de duvets .....	NMB		
		22 ---- -Bourré de polyester .....	NMB		
		29 ---- -Autres .....	NMB		
		---- -Coussins de coton :			
		31 ---- -Bourré de polyester .....	-		
		39 ---- -Autres .....	-		
		---- -Oreillers de coton :			
		41 ---- -Bourré de polyester .....	-		
		49 ---- -Autres .....	-		
		50 ---- -Couvre-matelas matelassés de coton .....	-		
		90 ---- -Autres .....	-		
9404.90.90		--Autres		14 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 3,5 %
		---- -Couvre-pieds, édredons, duvets et articles similaires, en matières textiles contenant 85 % ou plus en poids de soie ou de déchets de soie :			
		11 ---- -Bourré de duvets .....	NMB		
		12 ---- -Bourré de polyester .....	NMB		
		19 ---- -Autres .....	NMB		
		---- -Coussins, autres que de coton :			
		21 ---- -Bourré de polyester .....	-		
		29 ---- -Autres .....	-		
		---- -Oreillers, autres que de coton :			
		31 ---- -Bourré de polyester .....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
39	----	-Autres.....	-		
40	----	-Couvre-matelas matelassés, autres que de coton.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>94.05</b>		<b>Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs.</b>			
<b>9405.10.00</b>		<b>-Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques</b>		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
		---- -Lustres :			
11	----	-De maison.....	NMB		
19	----	-Autres.....	NMB		
		---- -Appareils d'éclairage fluorescent :			
21	----	-De maison.....	NMB		
29	----	-Autres.....	NMB		
		---- -Autres :			
91	----	-De maison.....	NMB		
99	----	-Autres.....	NMB		
<b>9405.20.00</b>	00	<b>-Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques</b>	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
<b>9405.30.00</b>	00	<b>-Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël</b>	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
<b>9405.40</b>		<b>-Autres appareils d'éclairage électriques</b>			
9405.40.10	00	---Type xénon	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9405.40.20	00	---Projecteurs pour cinéma ou théâtre	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 6 %
9405.40.90	00	---Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
<b>9405.50</b>		<b>-Appareils d'éclairage non électriques</b>			
9405.50.10	00	---Chandeliers et candélabres	NMB	5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 3 % TCR : 5 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9405.50.90	- - -	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
	10 - - - -	-Appareils d'éclairage au gaz .....	NMB		
	90 - - - -	-Autres .....	NMB		
<b>9405.60.00</b>	00	<b>-Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires</b>	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 5 % TCR : 7 %
		<b>-Parties :</b>			
<b>9405.91</b>	- - -	<b>-En verre</b>			
9405.91.10	00 - - -	-Cheminées pour lampes	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
	- - -	-Autres :			
9405.91.91	00 - - -	-Articles en verre pour l'éclairage sauf les globes ou les ébauches sphériques décorés par l'application d'une matière quelconque à la surface du verre après qu'il a été formé; Pendeloques, non enfilées	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9405.91.99	00 - - -	-Autres	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 3 % TCR : 4,5 %
<b>9405.92.00</b>	00 - - -	<b>-En matières plastiques</b>	-	3,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 3 % TCR : 3,5 %
<b>9405.99</b>	- - -	<b>-Autres</b>			
9405.99.10	00 - - -	-Paralumes à courbe en anse de panier enveloppants, en aluminium anodisé, devant servir à la fabrication d'appareils d'éclairage fluorescents	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9405.99.90	- - -	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 3 % TCR : 6 %
	10 - - - -	-Parties d'appareils d'éclairage au gaz .....	-		
	90 - - - -	-Autres .....	-		
<b>9406.00</b>		<b>Constructions préfabriquées</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		- - -Silos pour ensiler le fourrage :			
9406.00.11 00	- - -	-Non assemblés ou incomplets, en matières plastiques renforcé de fibres de verre, devant servir à la fabrication de silos	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9406.00.19 00	- - -	-Autres	NMB	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9406.00.20 00	- - -	-Structures gonflables	NMB	15,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9406.00.90	- - -	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 - - - -	-En bois .....	NMB		
	20 - - - -	-En aluminium.....	NMB		
	30 - - - -	-En fer ou en acier .....	NMB		
	90 - - - -	-Autres .....	NMB		